

Annexe 6 : Sollicitation de l'avis du maire en cas de  
cessation d'activités

AFETE Environnement SARL  
330 Boulevard Jules Ferry  
39 000 Lons le Saunier  
Tel : 06 42 87 45 77  
Mail : [stephane.fredon@afete-environnement.com](mailto:stephane.fredon@afete-environnement.com)

Mairie de Champagnole  
Place Charles de Gaulle - 3 septembre  
39 300 Champagnole

À Lons le Saunier, le 8 juillet 2022,

**Objet : Demande de l'avis du maire en cas de cessation d'activité de la société SNTS**

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la création de notre nouvel atelier de traitement de surfaces, implanté Rue Sous Burgille à Champagnole, et afin de permettre l'instruction du dossier de demande d'enregistrement, conformément à l'article R-512-46-4 du Code de l'Environnement nous avons besoin de joindre à notre dossier l'avis du Président de la communauté de communes sur les mesures prévues en cas de cessation d'activité : « *Dans le cas d'une installation à implanter sur un site nouveau, la proposition du demandeur sur le type d'usage futur du site lorsque l'installation sera mise à l'arrêt définitif, accompagné de l'avis du propriétaire, lorsqu'il n'est pas le demandeur, ainsi que celui du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme. Ces avis sont réputés émis si les personnes consultées ne se sont pas prononcées dans un délai de quarante-cinq jours suivant leur saisine par le demandeur.* »

En cas de cessation d'activité nous prévoyons d'appliquer les modalités suivantes qui sont reprises dans le dossier de demande d'enregistrement ICPE correspondant :

« *L'exploitant souhaite que les parcelles et bâtiments soient cédés, à l'issue de leur exploitation, pour un usage comparable, à savoir un usage lié à une activité industrielle ou artisanale compatible avec la destination de la zone.*

Conformément à l'article R. 512-46-25 de la partie réglementaire du code de l'Environnement, les conditions de remise en état du site après cessation complète d'exploiter comprendront, sauf accord différent avec un éventuel acquéreur, les opérations suivantes :

- *Les stocks seront vidés intégralement,*
- *Les déchets d'exploitation seront évacués vers des filières agréées,*

- Les installations seront nettoyées et sécurisées.

*D'une manière générale, le site sera laissé dans un état permettant d'éviter les dangers ou inconvénients pour l'environnement, dus aux activités passées de notre exploitation et pouvant affecter l'environnement.*

*En cas d'arrêt total ou partiel d'une installation, SNTS informera préalablement la préfecture de cette perspective et exposera les dispositions envisagées pour répondre aux exigences ci-avant. Au moment de la notification, l'exploitant transmettra au maire et au propriétaire du terrain les plans du site et les études et rapports communiqués à l'administration sur la situation environnementale et sur les usages successifs du site. »*

Veuillez-vous s'il vous plaît nous envoyer en retour votre avis au sujet des mesures prévues par notre établissement en cas de cessation d'activité et concernant l'usage futur proposé, à savoir pour des activités industrielles ou artisanales compatibles avec leur destination actuelle.

Vous en remerciant par avance, nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions d'agréer nos sincères salutations.

Stéphane FREDON  
AFETE Environnement  
pour SNTS



**Sujet :** Demande d'avis de Mr le Maire dans le cadre d'un dossier ICPE

**De :** AFETE Environnement - Stéphane FREDON <stephane.fredon@afete-environnement.com>

**Date :** 11/07/2022, 12:11

**Pour :** mairie@champagnole.com

Bonjour Monsieur le Maire,

Je travaille pour la société SNTS qui projette comme vous le savez de déménager ses activités Rue sous Brugille. Je suis en charge du dossier de demande d'enregistrement ICPE et l'une des pièces obligatoire du dossier est l'avis du maire sur les mesures prévues par l'exploitant en cas d'arrêt des activités du site.

Vous trouverez donc ci-joint un courrier sollicitant votre avis sur cette question.

Je vous remercie par avance de votre retour et me tiens à votre disposition si besoin au 06 42 87 45 77 ou par mail.

Bien à vous,

--



" Le Bon Conseil au Bon Moment "

Stéphane FREDON - 06 42 87 45 77

Ingénieur Conseil en Environnement et Énergie :

*ICPE, Audits Énergétiques et accompagnement ISO 50 001 et 14 001, Audits eau*

Expert de Justice près la Cour d'Appel de Besançon

Médiateur membre de l'Association Nationale des Médiateurs, ANM

39 000 Lons le Saunier

[AFETE Environnement](http://www.afete-environnement.com)

— Pièces jointes : —

E-Courrier-Mairie-Demande\_avis\_Maire\_cessation\_activite-080722.pdf

95,2 Ko

CHAMPAGNOLE, le 22 JUIL. 2022

**AFETE Environnement SARL**  
**Monsieur Stéphane FREDON**  
**330 Boulevard Jules Ferry**  
**39000 LONS LE SAUNIER**

Objet : Dossier SNTS Champagnole

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre courrier en date du 8 juillet dernier par lequel vous sollicitez l'avis du maire en cas de cessation d'activité de la société SNTS.

J'ai bien pris acte que vous établissez un dossier ICPE dans le cadre de la création d'un nouvel atelier de traitement de surfaces, rue Sous Burgille à Champagnole. J'ai étudié les mesures en cas de cessation d'activité et je vous informe que j'émetts un avis avis favorable, avec l'ajout suivant :

- "Un diagnostic environnemental sera effectué portant notamment sur la pollution potentielle des sols.  
En cas de suspicion de pollution, une analyse plus approfondie sera effectuée et, le cas échéant, l'exploitant procédera à la dépollution des sols contaminés par des moyens appropriés."

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

LE MAIRE

**Guy SAILLARD**